

Arrêté

Fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article L352-4 du Code Général de la Fonction Publique portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

Vu le Code Général de la fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 le recrutement de technicien de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace par la voie de BOE.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement par la voie de BOE, dans le corps des techniciens, **BAP J : Gestionnaire financier et comptable (F/H)** est composée comme suit :

Madame Séverine GAUTHIER AMRANI, Cheffe du Pôle accompagnement de l'agent – Référente handicap, Préfecture du Doubs

Madame Claire PERREIN, Responsable de Pôle, Université Marie et Louis Pasteur

Monsieur Cédric CASTOR, Responsable administratif, DREIF, Université Marie et Louis Pasteur

Monsieur Philippe VUILLEMIN, Responsable financier, UFR STGI, Université Marie et Louis Pasteur

Article 2 : Le Directeur général des services de l'Université Marie et Louis Pasteur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 21 avril 2026

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services



Christophe DE CASTELJAU